



Poitiers, le 27/05/2016

RENCONTRE AVEC LE GARDE DES SCEAUX POUR LA POSE DE LA PREMIERE PIERRE DU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE A POITIERS : LA JUSTICE SE MODERNISE ?...

Contre toute attente, alors que le conseiller du ministre de la Justice nous avait invités à le rencontrer à la chancellerie ce jour...l'intersyndicale CGT-SNEPAP de la VIENNE est quand même parvenue à obtenir une audience avec le Garde des Sceaux, lors de sa venue à POITIERS.

Cette rencontre s'est effectuée dans le cadre de l'audience initialement obtenue par l'UD CGT 86, sur le thème de la liberté syndicale, au regard de l'actualité judiciaire : procès des syndicalistes CGT AIR FRANCE et revendications locales de la VIENNE.

L'intersyndicale CGT-SNEPAP 86 a rappelé au GDS les revendications nationales des SPIP en les illustrant de la situation locale des antennes de Poitiers et du CP Poitiers-Vivonne :

- 640 détenus et 1300 mesures en MO suivis par moins de 24 CPIP ETP sur le département.
- Plus de point d'accès aux droits, ni d'assistante sociale au CP...

Nous avons expliqué au Ministre qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas assurer notre mission de prévention de la récidive dans des conditions décentes.

Nous lui avons rappelé le sentiment de mépris que ressentent les SPIP après l'exclusion des SPIP du relevé de conclusion, après le fait qu'il ne nous ait pas reçu, suite à la manifestation nationale qui a rassemblé 1/3 de la filière.

Le Garde des sceaux a dit ne pas comprendre que le SPIP ait été exclu de la revalorisation de l'ISS, mais qu'il n'était pas ministre à l' époque et qu'il n'en avait pas l'explication.

Pourtant aujourd'hui, Ministre, il l'est...

A toutes les revendications statutaires, ressources humaines, il a opposé le fait que tout dépendait du ministère du budget à Bercy et qu'il ne pouvait rien faire de plus, tout en indiquant qu'il **constatait la souffrance des personnels du ministère de la justice et plus particulièrement de l'administration pénitentiaire.**

Il a indiqué que les OS devaient être reçues par le Président de République en juillet sur tous ces points.

L'intersyndicale a poursuivi en lui rappelant son opposition à toute forme de limitation de l'expression syndicale , à plus forte raison lorsque pleuvent les menaces de sanction .

Ainsi, nous avons demandé à ce que soit mis fin à la poursuite disciplinaire possible à l'encontre de notre collègue de la DI de TOULOUSE, inquiétée par sa hiérarchie parce que cet agent avait donné son avis **syndical** à un organe de presse national !

Nous avons rappelé que l'état d'urgence ne saurait légitimer la répression d'une expression déjà bafouée par le statut spécial de l'administration pénitentiaire.

Devant l'insistance du ministre à se défausser derrière la raison financière de Bercy, il lui a été rappelé que la profession ne saurait se satisfaire d'un argument à géométrie très variable et que l'argent existe quand le pouvoir politique le décide...

Le ministre sait désormais que dans la VIENNE comme ailleurs, les personnels restent plus que jamais mobilisés , déterminés et ne lâcheront rien !!!